

Informations de base	
2018/2017(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE sur la Libye	
Subject 6.40.05.02 Relations avec les pays du Grand Maghreb et du Maghreb Zone géographique Libye	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PANZERI Pier Antonio (S&D)	14/09/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive ŠTĚTINA Jaromír (PPE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) NART Javier (ALDE) COUSO PERMUY Javier (GUE/NGL) LOCHBIHLER Barbara (Verts /ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/02/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/04/2018	Vote en commission		
02/05/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0159/2018	Résumé
29/05/2018	Débat en plénière		
30/05/2018	Décision du Parlement	T8-0227/2018	Résumé
30/05/2018	Résultat du vote au parlement		
30/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/2017(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/12091

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE616.758	02/02/2018	
Amendements déposés en commission		PE618.336	08/03/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0159/2018	02/05/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0227/2018	30/05/2018	Résumé

Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE sur la Libye

2018/2017(INI) - 30/05/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 486 voix pour, 150 contre et 44 abstentions, une résolution sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la Libye.

La situation en Libye est très fragile et le pays est confronté à un certain nombre de défis complexes et interdépendants concernant la stabilité politique, le développement économique et la sécurité qui affectent également la région environnante et l'UE.

L'action de l'UE montre **des résultats sur le front des migrations**, étant donné que les chiffres ont diminué d'un tiers entre 2016 et la fin de l'année 2017, et qu'au cours des premiers mois de 2018, les statistiques font état d'une baisse de 50 % par rapport à la même période lors de l'année précédente.

Les députés ont adressé les recommandations suivantes au Conseil, à la Commission et à la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

- intensifier leurs efforts diplomatiques pour soutenir le plan d'action de l'ONU ainsi que pour aider le gouvernement libyen dans ses efforts pour **dégager un consensus politique**, garantir la sécurité et à étendre son autorité sur tout le territoire libyen au-delà du contrôle territorial limité qu'exerce le gouvernement d'entente nationale reconnu par la communauté internationale;
- soutenir les séances de discussion ouvertes au public organisées dans plusieurs communes sous l'égide des Nations unies qui constituent une initiative efficace de réconciliation, partant de la base, visant à encourager le **dialogue entre les différentes communautés** et à contribuer à la mise en place d'une solution durable et viable à la crise libyenne;
- soutenir les efforts de la Libye dans le cadre de la mise en place d'un **nouvel ordre constitutionnel** qui devrait comprendre un modèle de redistribution équitable des richesses issues de l'exploitation pétrolière, ainsi qu'une répartition claire des mandats et des obligations des régions historiques d'une part, et d'un éventuel gouvernement national d'autre part;
- penser en priorité au sein des institutions de l'UE à la manière de mieux prendre en compte tous les aspects de la crise libyenne, aux instruments à mettre en œuvre et aux secteurs à impliquer, y compris en accordant une plus grande attention aux dynamiques locales;
- continuer à insister sur le fait **qu'il ne peut y avoir de solution militaire** à la crise libyenne;
- soutenir l'action des Nations unies visant la tenue d'élections en Libye avant la fin 2018, en particulier les efforts en matière d'inscription des électeurs, qui s'élève aujourd'hui à environ 50 % des électeurs en droit de voter seulement;
- faire pression sur les acteurs portant atteinte aux négociations de paix politique et de mettre en œuvre de façon effective l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Libye;

- envisager d'imposer de nouvelles sanctions contre ceux qui soutiennent des accords pétroliers illégaux;
- promouvoir et faciliter la coopération libyenne avec ses voisins du Sahel;
- s'attaquer à la question des **migrations illégales** depuis et à travers la Libye, en gardant à l'esprit la nécessité de solutions durables, efficaces et viables qui devraient s'attaquer aux causes profondes des migrations en Afrique dans les pays d'origine et de transit;
- élaborer une **politique globale** à l'égard de la Libye qui tienne compte de la perspective régionale et panafricaine et englobe les politiques de développement, de sécurité et de migration, de lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'esclavage et l'exploitation, tout en veillant à ce que cette ligne d'action soit étayée par des financements suffisants pour sa mise en œuvre, y compris le prochain cadre financier pluriannuel, afin qu'elle produise des résultats concrets;
- poursuivre et de renforcer, le cas échéant, les liens entre l'opération Sea Guardian de l'OTAN et l'EUNAVFOR MED opération Sophia;
- réaffirmer l'appui au mandat de la **Cour pénale internationale** sur les violations des droits de l'homme en Libye et appeler l'UE et les États membres à soutenir les mécanismes internationaux qui fournissent au système judiciaire national tous les moyens nécessaires pour enquêter sur les violations graves commises;
- **poursuivre l'embargo sur l'exportation d'armes** vers la Libye, empêchant ainsi que ces armes tombent entre les mains d'extrémistes et de groupes armés, un facteur qui alimente davantage l'insécurité et l'instabilité de la Libye dans son ensemble ;
- intensifier l'appui opérationnel apporté aux autorités chargées des frontières et des côtes grâce au renforcement de la coopération et de la coordination dans les domaines spécialisés de la sécurité maritime;
- prendre des mesures diplomatiques d'urgence afin de protéger les civils et de résoudre la situation humanitaire à **Derna**, qui a fait l'objet d'attaques terrestres, aériennes et d'artillerie allant crescendo depuis le 7 mai 2018.

En dernier lieu, le Parlement a appelé l'UE à donner plus d'écho à ses efforts diplomatiques et aux importantes contributions financières qu'elle déploie en faveur de la consolidation de la situation de la Libye en matière de sécurité et sur le plan socio-économique

Recommandation au Conseil, à la Commission et au SEAE sur la Libye

2018/2017(INI) - 02/05/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Pier Antonio PANZERI (S&D, IT) sur une recommandation du Parlement européen au Conseil, à la Commission et à la vice-présidente de la Commission/Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la Libye.

La situation en Libye est très fragile et le pays est confronté à un certain nombre de défis complexes et interdépendants concernant la stabilité politique, le développement économique et la sécurité qui affectent également la région environnante et l'UE.

L'action de l'UE montre des résultats sur le front des **migrations**, étant donné que les chiffres ont diminué d'un tiers entre 2016 et la fin de l'année 2017, et qu'au cours des premiers mois de 2018, les statistiques font état d'une **baisse de 50 %** par rapport à la même période lors de l'année précédente.

Les députés ont adressé les recommandations suivantes au Conseil, à la Commission et à la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité :

- intensifier leurs efforts diplomatiques pour **soutenir le plan d'action de l'ONU** ainsi que pour aider le gouvernement libyen dans ses efforts pour dégager un consensus politique, garantir la sécurité et à étendre son autorité sur tout le territoire libyen;
- soutenir les efforts de la Libye dans le cadre de la mise en place d'un **nouvel ordre constitutionnel** qui devrait comprendre un modèle de redistribution équitable des richesses issues de l'exploitation pétrolière, ainsi qu'une répartition claire des mandats et des obligations des régions historiques d'une part, et d'un éventuel gouvernement national d'autre part;
- penser en priorité au sein des institutions de l'UE à la manière de mieux prendre en compte tous les aspects de la crise libyenne, aux instruments à mettre en œuvre et aux secteurs à impliquer, y compris en accordant une plus grande attention aux dynamiques locales;
- continuer à insister sur le fait **qu'il ne peut y avoir de solution militaire** à la crise libyenne;
- soutenir l'action des Nations unies visant la **tenue d'élections en Libye avant la fin 2018**, en particulier les efforts en matière d'inscription des électeurs, qui s'élève aujourd'hui à environ 50 % des électeurs en droit de voter seulement;
- faire pression sur les acteurs portant atteinte aux négociations de paix politique et de mettre en œuvre de façon effective l'embargo sur les armes imposé par les Nations unies à la Libye;
- envisager d'imposer de nouvelles **sanctions** contre ceux qui soutiennent des accords pétroliers illégaux;
- promouvoir et faciliter la coopération libyenne avec ses voisins du Sahel;
- s'attaquer à la question des **migrations illégales depuis et à travers la Libye**, en gardant à l'esprit la nécessité de solutions durables, efficaces et viables qui devraient s'attaquer aux causes profondes des migrations en Afrique dans les pays d'origine et de transit;
- élaborer une **politique globale** à l'égard de la Libye qui tienne compte de la perspective régionale et panafricaine et englobe les politiques de développement, de sécurité et de migration, de lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'esclavage et l'exploitation, tout en veillant à ce que cette ligne d'action soit étayée par des financements suffisants pour sa mise en œuvre, y compris le prochain cadre financier pluriannuel, afin qu'elle produise des résultats concrets;
- poursuivre et de renforcer, le cas échéant, les liens entre l'opération Sea Guardian de l'OTAN et l'EUNAVFOR MED opération Sophia;
- réaffirmer l'appui au mandat de la **Cour pénale internationale** sur les violations des droits de l'homme en Libye et appeler l'UE et les États membres à soutenir les mécanismes internationaux qui fournissent au système judiciaire national tous les moyens nécessaires pour enquêter sur les violations graves commises;
- **poursuivre l'embargo sur l'exportation d'armes** vers la Libye, empêchant ainsi que ces armes tombent entre les mains d'extrémistes et de groupes armés, un facteur qui alimente davantage l'insécurité et l'instabilité de la Libye dans son ensemble.